

Un message est remis par J. de St. Denis Lemoine, O.S.I., agissant pour le gentilhomme huissier de la Verge Noire, lequel est comme suit:—

Messieurs de la Chambre des Communes:

Son Honneur le juge en chef du Canada, député du Gouverneur général désire la présence immédiate de cette Chambre à la salle des séances du Sénat.

La Chambre se rend en conséquence au Sénat, alors que l'Orateur du Sénat dit:—

Honorables Messieurs du Sénat, et

Messieurs de la Chambre des Communes:

J'ai ordre de vous informer que Son Altesse Royale le Gouverneur général ne juge pas à propos de déclarer les raisons pour lesquelles il a convoqué le présent Parlement de la Puissance du Canada, avant qu'un Orateur de la Chambre des Communes ait été élu suivant la loi; mais demain, à trois heures p.m., son Altesse Royale donnera ces raisons.

Et les membres étant de retour, M. Borden, s'adressant au greffier, propose, secondé par M. Foster, que Thomas Simpson Sproule, écuyer, député du district électoral de Grey-Est, prenne le fauteuil de la Chambre comme Orateur. Adopté à l'unanimité.

Et le greffier ayant déclaré M. Sproule dûment élu, il est conduit au fauteuil par M. Borden et M. Foster, alors qu'il fait ses humbles remerciements à la Chambre pour le grand honneur qu'elle a bien voulu lui conférer en le choisissant à l'unanimité comme son Orateur.

La Masse est alors placée sur la Table.

Sur motion de M. Borden, la Chambre s'ajourne alors jusqu'à demain à 3 heures p.m.

THOMAS SIMPSON SPROULE,

Orateur.